

ANNEXE 3 :

**ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR POUR L'ETABLISSEMENT
D'UN RESEAU INDEPENDANT (à fournir en double exemplaire)* :**
(Réservé aux administrations et établissements publics) :

Je soussigné, Monsieur :
(Prénoms, Nom), agissant en qualité de
en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de «
..... »,
faisant élection à domicile à

M'ENGAGE A :

1. N'exploiter dans le réseau que les équipements conformes aux modèles agréés au Maroc ou ceux préalablement autorisés par l'ANRT ;
2. Ne procéder à aucune modification dans les conditions d'établissement et/ou d'exploitation du réseau sans en avoir informé l'ANRT et obtenu son accord;
3. Ne mettre en service le réseau qu'après accord de l'ANRT ;
4. Respecter la réglementation en vigueur et s'y conformer ainsi que les spécifications et procédures fixées par l'ANRT ;
5. Apporter les modifications aux conditions d'établissement et/ou d'exploitation demandées par l'ANRT ;
6. M'acquitter, au profit de l'ANRT :
 - des frais de constitution de dossier, et ce, le cas échéant, au plus tard 45 jours de la date de la délivrance de l'autorisation d'établissement. A défaut, ladite autorisation est annulée par l' ANRT de plein droit; et
 - des redevances pour assignation de fréquences de l'établissement et l'exploitation d'un réseau indépendant radioélectrique.

Toute infraction à ces dispositions expose mon organisme aux sanctions d'usages prévues par la réglementation en vigueur et au retrait de l'autorisation.

Fait à, le

(signature et cachet)

* : A remplir de préférence sur le papier entête du concerné.